

Préfet de la Haute-Garonne
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DE LA DETR
DE LA DSIL

RAPPEL : votre projet doit être structurant pour le territoire communal ou intercommunale

I- Le demandeur et l'opération

1- Le demandeur

Nom de la collectivité :

Nom et qualité du représentant légal :

Adresse complète :

Code postal :

Commune, EPCI ou syndicat mixte :

EPCI d'appartenance :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Numéro d'identification n° SIRET :

N°INSEE :

Nom de la personne référente à contacter :

N° de téléphone **direct** :

N° de portable :

Jours et heures de permanence :

Adresse mail :

2- L'opération

2-1- Descriptif de l'opération et coût

Intitulé de l'opération :

Contrat de ruralité : oui – non

si oui, précisez l'intitulé du contrat :

Le contexte :

Désignation complète du projet :

Coût total estimatif (H.T.) du projet global : €
(toutes tranches comprises)

Ce dossier est déposé pour : phase unique
 tranche n° / d'un projet pluriannuel

Au titre de l'année 2020 :

Coût total estimatif (HT) de la tranche du projet à subventionner : €
(si projet pluriannuel)

dont part Grand Plan d'Investissement GPI (HT) : € soit %

(indiquez le montant et le pourcentage que représente l'opération concernant la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics ou le développement de solutions de transports innovants).

Montant de la subvention souhaitée en DETR :

Montant de la subvention souhaitée en DSIL :

Montant des autres aides publiques susceptibles d'être accordées :

Notice explicative

(au besoin, vous pouvez ajouter des pages pour développer la présentation du projet)

Lieu de réalisation de l'opération :

Maître d'ouvrage de l'opération :

La maîtrise d'ouvrage est-elle déléguée ?

Maître d'œuvre de l'opération :

Description (si le dossier présente plusieurs tranches, la notice devra reprendre et décrire le projet dans son ensemble) :

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

Le degré de priorité du projet ou l'urgence de sa réalisation :

Les impacts attendus sur l'emploi, le développement local, sur l'environnement...

**DETR / DSIL
CATÉGORIES D'OPÉRATION**

Catégories d'opérations DETR (à cocher)

MISE AUX NORMES EN MATIERE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	
MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC EN MILIEU RURAL	
ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DU 1 ^{er} DEGRE ALAE ALSH	
EQUIPEMENTS PUBLICS	
SOCIAL	
ENVIRONNEMENT	
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	
ETUDES DE FAISABILITE, MAITRISE D'OEUVRE	

Catégories d'opération DSIL (à cocher)

La rénovation thermique	
La transition énergétique	
Le développement des énergies renouvelables	
La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics	
Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	
Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement	
Le développement du numérique et de la téléphonie mobile	
La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	
La création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL RECETTES

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
Subvention DETR				
Subvention DSIL				
Autres subventions de l'État : - FNADT - Autres				
Région				
Département				
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
Sous/Total subventions publiques				
Autres financements (CAF...)				
Autofinancement				
Emprunt				
TOTAL				100,00 %

A déduire s'il y a lieu

Les recettes générées par l'opération (ventes, locations, services) :	montant :

**Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD,
la délibération et le plan de financement**

À _____ Le
Signature et cachet

2-4- Plan de financement prévisionnel par tranche

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PAR TRANCHE FONCTIONNELLE

(à joindre au dossier uniquement pour les projets présentés en tranches fonctionnelles)

- Intitulé de l'opération :

- Coût HT de l'opération :

- Coût par tranche d'opération :

Tranche	Objet	Date de démarrage des travaux	Montant H.T	Montant de la subvention sollicitée
Tranche 1			€ HT	€
Tranche 2			€ HT	€
Tranche 3			€ HT	€
Tranche 4			€ HT	€
Tranche 5			€ HT	€
Total				

A

, le

signature

Attestation de non-commencement d'exécution

Je soussigné(e),

M, Mme(1)

Maire-Président (1)

de

maître d'ouvrage de l'opération (mentionner l'opération concernée) :

- **atteste** que l'opération décrite ci-dessus, faisant l'objet d'une demande de subvention de l'État au titre de la DETR et/ou de la DSIL pour l'année _____, n'a pas connu de commencement d'exécution juridique ;
- **atteste** que ce projet relève de la seule compétence de la collectivité demandeuse, maître d'ouvrage ;
- ou **précise** que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée ;
- **m'engage** à ne pas commencer l'opération avant la délivrance d'un accusé réception de dépôt de dossier (ARDD) par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture ;

Dans le cas où l'opération débiterait avant la délivrance de cet ARDD, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée, conformément à l'article R 2334-24 du CGCT.

Certifie l'exactitude des renseignements donnés dans ce dossier et m'engage à fournir au service instructeur tous les renseignements ou documents jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.

A _____, le _____
Signature

Attention :

1. L'opération ne doit pas avoir débuté avant que le dossier n'ait été déclaré déposé en Préfecture (les études et les acquisitions foncières ne constituent pas un commencement d'exécution de l'opération). Le début d'exécution avant accusé de réception du dossier déposé entraînera le rejet d'office de la demande de subvention.
 2. Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération, ou dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux.
- La signature d'un marché de travaux (acte d'engagement), d'un devis de travaux ou d'un bon de commande constitue un commencement d'exécution.

(1) Rayer la mention inutile

Attestation de propriété

Je soussigné(e),

M, Mme(1)

Maire-Président (1)

de

atteste que la collectivité que je représente :

a la libre disposition des terrains ou immeubles concernés

aura la libre disposition des terrains ou immeubles concernés avant le commencement de l'opération

A _____, le
Signature

**VALIDATION DU DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION**

Je soussigné,

représentant légal de la collectivité ci-dessous désignée :

→ sollicite une subvention de l'État (DETR et/ou DSIL) au titre de l'année _____ pour l'opération intitulée :

→ atteste sur l'honneur :

- de la régularité de la situation fiscale et sociale de la collectivité que je représente ;
- de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande de subvention et les documents annexés ;
- que le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé en page 5 du présent dossier est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, le conseil communautaire ou le conseil syndical s'est prononcé ;
- avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet présenté en page 5 du présent dossier et fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives aux aides publiques sollicitées ;
- que l'opération présentée entre **dans le champs de compétence de sa collectivité** et n'a pas été déléguée la compétence concernée à une autre collectivité (précisez si ce n'est pas la cas : _____).

Fait à le

Nom, Cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Pièces communes à produire à toutes les demande

- une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
 - la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
 - le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues,
 - le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus,
 - toutes les autorisations réglementaires (permis de construire, autorisation loi sur l'eau, avis ABF ...). Dans l'attente, les justificatifs de dépôt de ces demandes doivent être joints au dossier. Si aucune autorisation n'est nécessaire, une attestation le précisant sera fournie
 - l'échéancier de réalisation de l'opération,
 - une attestation du porteur de projet, par laquelle il s'engage à solliciter le règlement du solde de la subvention au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle de sa programmation, sur laquelle sera indiqué la périodicité des demandes de versement,
- ou
- un échéancier précis des dépenses par année, pour les opérations d'envergure dont la réalisation est prévue sur plusieurs exercices,
 - une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant la date de réception du dossier par l'autorité compétente, sauf autorisation visée au II de l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales. **La signature du marché avec les entreprises retenus constituant le début de l'opération.**
 - DSIL** : joindre un tableau répertoriant les éléments montrant, sur la base d'indications chiffrées, dans quelle mesure le projet satisfait aux objectifs fixés par le **GPI** (Grand plan d'investissement) au titre des « initiatives » concernées, à savoir, la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics et/ou les solutions de transports ayant un caractère innovant et répondent aux besoins des territoires, **soit la part GPI sur la totalité des travaux** (cf imprimé de demande).

Pièces supplémentaires :

Acquisitions immobilières :

- le plan de situation, le plan cadastral,
- dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Travaux :

- un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci,
- le plan de situation, le plan de masse des travaux,
- le programme détaillé des travaux,
- le dossier d'avant-projet, s'il y a lieu (la transmission de ce document n'intervient que pour les dossiers portant sur des travaux d'infrastructure ainsi que sur l'aménagement ou la réalisation de bâtiments qui font généralement l'objet d'un marché).
- Ad'OP pour les projets de mise aux normes d'accessibilités PMR